Zeitschrift: Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses
Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses
Band: - (1997)

Artikel: Rapport de l'organe de révision
Autor: Käser, Hansueli / Mahnig, Rudolf
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-676285

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 29.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ATAG ERNST & YOUNG

Revision
Brunnhofweg 37
Case postale 5032
CH-3001 Berne

Téléphone 031 320 61 11
Téléfax 031 320 68 27

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

au Conseil d'administration des

Chemins de fer fédéraux suisses, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan des CFF, compte des résultats, compte des résultats de l'infrastructure, compte des investissements et annexe) des Chemins de fer fédéraux suisses pour l'exercice arrêté au 31 décembre 1997.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 2 mars 1998
ma6/arj

ATAG Ernst & Young SA

Hansueli Käser
Expert-comptable diplômé
(responsable du mandat)

Rudolf Mahnig
Expert-comptable diplômé

Siège de l'ATAG ERNST & YOUNG SA à Bâle, succursales à Aarau, Berne/Thoune, Bienne, Brigue, Choire, Fribourg, Genève, Kreuzlingen, Lausanne, Lucerne, Lugano, Neuchâtel/La Chaux-de-Fonds, St. Gall/Buchs, Sion, Soleure, Winterthour, Zoug, Zurich
Membre de la Chambre fiduciaire